



Entreprise

CONTRAT TERRITORIAL D'OBJECTIFS ET DE PROGRÈS

CTOP : UN APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

CONTRAT TERRITORIAL D'OBJECTIFS ET DE PROGRÈS

qu'est-ce que c'est ?

Le CTOP apporte un soutien qui vise à favoriser l'adaptation des compétences aux évolutions des métiers, à encourager l'innovation et à renforcer la compétitivité des entreprises dans un contexte en constante mutation.

A travers ce programme, la Collectivité de Corse participe au financement d'actions de formation.

1 Bénéficiaires

Entreprises relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

Retrouvez la liste des branches professionnelles sur opcoep.fr

2 Contenu

7 thématiques de formation :

1. Techniques et professionnelles (liées aux métiers);
2. Commerciales;
3. Communication, management et gestion des ressources humaines;
4. Langues, y compris la langue corse;
5. Numérique, énergie et écologie;
6. Démarche qualité et normes environnementales;
7. Formations des encadrants, tuteurs et maîtres d'apprentissage.

Plus d'informations :
opcoep.fr

3 Avantages

- Offre à l'entreprise un accompagnement financier qui permet aux salariés de bénéficier d'une formation personnalisée.
- Répond aux besoins des entreprises locales.

4 Durée et modalités

Dates : les formations se dérouleront jusqu'au 31 mai 2025.

Durée : minimum 7 heures.

Format : en présentiel ou à distance.

Prestataire : au choix de l'entreprise.

5 Financement

Coûts pédagogiques pris en charge par Opco EP avec un cofinancement de la Collectivité de Corse et un versement volontaire de l'entreprise.

6 Démarche

Contactez votre **conseiller Opco EP** :
opcoep.fr/mon-conseiller